BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Monsieur Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- Projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, **dossier n°016.**
- Projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, **dossier n°013.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 14 octobre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Esther BAMOUNI/KANSONO et de monsieur Arnaud Yentéma TINDANO, respectivement Troisième et Quatrième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le Gouvernement était représenté par Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 07 minutes*** –

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour Madame la Ministre, soyez les bienvenus avec vos collaborateurs.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Merci Excellence.

Bonjour à tous et à toutes, soyez les bienvenus à la séance plénière de ce matin.

Nous allons procéder à l'appel nominal.

Chers honorables, veuillez répondre présent à l'appel de votre nom.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, après l'appel nominal des députés, nous enregistrons :

- **23 députés absents excusés ;**
- **01 député absent non excusé ;**
- **21 procurations ;**
- **47 députés présents ;**
- **68 votants.**

Je vous remercie.

Bonne séance plénière à nous.

<u>Le Président</u>

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Avant de commencer par les annonces, je précise que le nombre des absents est dû au fait que la CAGIDH est réunie actuellement pour examiner un certain nombre de projets de texte qui doivent être soumis à la plénière avant la fin de ce mois ; d'où les sièges vides que vous constatez.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés que la Conférence des présidents, réunie en sa 11e session le vendredi 26 septembre 2025, a établi pour notre session permanente, un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour modifié a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis au vote de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 56, alinéa 5 de notre règlement, je cite : « *Au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable.*
En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des

commissions ou leurs représentants ayant assisté à la Conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué ». Fin de citation.

Je donne la parole au Gouvernement pour d'éventuelles observations.

Madame la Ministre, est-ce qu'il y a des observations ?

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée chargée du Budget

Excellence, le Gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le Gouvernement

Les Présidents des Commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ?

(Pas de demande de prise de parole)

Je vous remercie.

J'invite enfin les groupes constitués qui le souhaitent, à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes au maximum.

(Pas de demande de prise de parole)

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté.

Il en est ainsi décidé. ***(Coup du maillet)***

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des Présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du lundi 1er septembre 2025.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Enfin, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a également été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes

constitués, les procès-verbaux des séances plénières des mardi 29 juillet et lundi 1er septembre 2025.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition.

En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

(Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer l'intitulé des deux projets de loi.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé des deux projets de loi. Il s'agit du :

- projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, objet du dossier n°016 ;
- projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, objet du dossier n°013.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est saisie des dossiers n°016 et n°013 pour le fond.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), la Commission du développement durable (CDD) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies des deux dossiers n°016 et n°013 pour avis.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci Monsieur le Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion le dossier n°016.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée chargée du Budget

Excellence, nous n'avons pas d'observation.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi, objet du dossier n°016 portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond, c'est-à-dire, le texte issu de la COMFIB.

Ce rappel vaut aussi pour la discussion du projet de loi, objet du dossier n°013.

Je donne la parole au Président de la COMFIB, pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Avec votre autorisation, je vais inviter l'honorable Rapporteur général YARO Mamadou à présenter à la plénière, le rapport de la Commission des finances et du budget.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Bonjour à tous et à toutes.

Evidemment, je fais miennes toutes les civilités présentées par Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Je voudrais d'abord avant tout propos, rappeler à mes chers collègues députés, qu'en décembre 2023, nous avons ici dans l'hémicycle, adopté la loi de finances initiale 2024. Et le gouvernement aujourd'hui nous revient avec la loi de règlement 2024 qui en fait la situation d'exécution en fait de la loi que nous avons votée en décembre 2023.

Cela est très important, parce que cela nous permet de suivre l'action publique, du fait que nous en tant que députés, nous avons un droit de regard sur l'exécution du budget. Et c'est cette loi de règlement qui nous permet effectivement d'exercer ce droit de regard.

Je vais vous lire la page de garde d'abord.

Burkina Faso, La Patrie ou la Mort nous Vaincrons. Quatrième République, Troisième législature de transition. Session permanente. Assemblée législative de transition.

Commission des Finances et du Budget (COMFIB).

Rapport n°2025- 015/ALT/COMFIB, dossier n°016 relatif au projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2024.

Présenté au nom de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB), par le député Mamadou YARO que je suis, Rapporteur général.

(Il donne lecture intégrale dudit rapport)

Ouagadougou, le 08 octobre 2025

Le Président : Moussa NOMBO
Le Rapporteur général : Mamadou YARO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

Je passe la parole à la Présidente de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente vous avez la parole.

Ah ! C'est Monsieur le Vice-Président ! Vous avez la parole.

M. Boubacar BALBONE
Vice-président de la CAGIDH

Merci bien Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation, je vais inviter l'honorable Mahamoudou SALOGO, à bien vouloir présenter le rapport d'avis de la commission.

M. Mahamoudou SALOGO
Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°016

Bonjour Excellence,

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence, avec votre permission, je voudrais passer directement à l'appréciation et l'avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi de règlement, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que le projet de loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, a été déposé conformément aux dispositions de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015, relative aux lois de finances.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, estime que l'adoption du présent projet de loi, permettra de :

- se conformer aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances ;
- donner quitus au gouvernement de sa gestion du budget de l'Etat, exercice 2024.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, émet un avis favorable pour son adoption.

Toutefois, la CAGIDH exhorte le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes contenues dans le rapport pour l'exécution des lois de finances (RELF), exercice 2024.

Ouagadougou, le 09 octobre 2025.

La Présidente : Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO.
Le rapporteur : moi-même Mahamoudou SALOGO.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Avec votre permission, je vais donner la parole au député SAWADOGO Moussa pour la lecture du rapport de la commission.

Merci.

M. Moussa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°016

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

APPRECIATION ET AVIS

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission des affaires étrangères de la défense et de la sécurité, note la résilience remarquable affichée par les économies des pays de l'AES face aux défis sécuritaires dans un environnement sous régional marqué par des tensions géopolitiques.

Elle loue également l'opérationnalisation de la confédération de l'AES qui renforce sans nul doute les relations entre les Etats qui la compose.

En outre, elle constate :

- un niveau satisfaisant de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024 ;
- une conformité de la déclaration générale de la Cour des comptes entre les comptes des comptables principaux de l'Etat et le compte général de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2024.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 10 octobre 2025.

Le Président : Jean Marie KOMBASSERE.
Le rapporteur : Moussa SAWADOGO.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Je donne la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Diédon Alain HIEN
Président de la CDD

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation nous invitons l'honorable YELKOUNI O. Hermann à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

Le Président

Le « O » veut dire quoi ?

M. Hermann Ouendenmanègdè YELKOUNI
Rapporteur de la CDD sur le dossier n°016

On va les enseigner tout de suite. ***(Rires)***

Le Président

Je pense que vous avez voulu échapper à la difficulté du rapporteur général…

M. Hermann Ouendenmanègdè YELKOUNI
Rapporteur de la CDD sur le dossier n°016

Oui, c'est Ouendenmanègdè.

Le Président

Excellent, on va demander à Dieu de tout arranger. C'est cela non ? ***(Rires de la salle)***

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Hermann Ouendenmanègdè YELKOUNI
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°016

Merci Excellence.
Avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la CDD.

APPRECIATION ET AVIS

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Au terme des échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi de règlement permettra :

- d'arrêter les montants définitifs des recettes encaissées et des dépenses ordonnancées ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier au titre de l'exercice 2023 ;
- d'arrêter et d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2023 et d'affecter ce résultat à l'exercice 2024 ;

- d'arrêter les résultats des comptes spéciaux et de les afficher à l'exercice 2024 ;
- au Parlement, de constater les résultats des programmes budgétaires /dotations et au gouvernement de rendre compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi, portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2024.

Ouagadougou, le 10 octobre 2025.

Le Président : Dr. Alain Diédon HIEN,
Le rapporteur : Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNI. C'est ce beau nom *(Ouendenmanègdè)* que le samo a massacré. ***(Rires de la salle)***

Le Président

Vive la parenté à plaisanterie.

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre permission, j'invite le député KY Drissa à bien vouloir présenter devant la plénière, le rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

M. Drissa KY
Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°016

Bonjour Excellence.

A toutes et à tous, je vous dis bonjour.

Avec votre autorisation, je souhaiterais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

AVIS ET APPRECIATION

A la suite du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, et de l'analyse du présent projet de loi de règlement, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

La commission prend acte de la déclaration générale de conformité établie par la Cour des comptes suite au contrôle de l'exécution de la loi de finances, exercice 2024, en vertu des dispositions constitutionnelles, légales et règlementaires.

Elle estime que l'adoption du présent projet de loi de règlement permettra de :

- satisfaire l'obligation du gouvernement à se conformer aux dispositions communautaires en matière de gestion des finances publiques ;
- respecter le délai de dépôt du rapport d'exécution du budget de l'Etat conformément aux dispositions de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;
- arrêter et approuver les résultats des différents comptes et les affecter à l'exercice 2025.

Au regard de ce qui précède, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2024.

Ouagadougou, le 09 octobre 2025.

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA,
Le rapporteur : Drissa KY.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61 alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats* ».

Ce rappel vaut pour les discussions concernant les deux projets de loi et la discussion s'applique aux députés membres de la commission des finances et du budget (COMFIB) qui, en rappel, est affectataire des dossiers n°016 et 013 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

Honorable HIEN Diédon Alain, vous avez la parole.

M. Alain Diédon HIEN (GC/OSC)

Merci Excellence pour la parole.

J'ai une seule question.

Il existe un déficit de communication entre la Cour des comptes et l'exécutif, avec des différences de données au niveau macroéconomique.

Nous voudrions savoir ce que le gouvernement envisage pour absorber cette préoccupation.

Merci Excellence pour la parole.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la commission des finances et du budget pour répondre éventuellement aux questions posées par le collègue.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Comme nous l'avons constaté, la commission n'a pas reçu d'observation ni de question.

Merci bien Excellence.

Le Président

Je remercie le Président et les membres de la COMFIB.

Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier les quatre autres commissions générales saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre à la préoccupation soulevée par le collègue HIEN Diédon Alain.

Madame le Ministre, vous avez la parole.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée chargée du budget

Bonjour Excellence,

Bonjour chers honorables députés.

Chers fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Bonjour à nos amis de la presse.

Merci Excellence, ainsi qu'aux membres de l'ALT pour votre accompagnement continu.

Merci bien à l'honorable HIEN Diédon Alain pour cette question qui nous avait été posée au cours des auditions. Effectivement, il a été constaté des divergences dans les données qui ont étés traitées par la Cour des comptes et les données qui ressortent dans le rapport définitif.

Comme nous l'avions expliqué, c'est une question de champ, de couverture et nous l'avons aussi noté, que nous prendrons les dispositions pour mieux impliquer la Cour des comptes, parce qu'il y a des travaux préparatoires auxquels la Cour des comptes participe, mais c'est vrai qu'à un moment donné, nous, on se retrouve encore pour affiner les données. C'est donc en ce moment qu'il y a eu ce manque de communication.

Mais nous prendrons des dispositions pour que la Cour des comptes puisse mieux nous accompagner dans le cadre de cet exercice de redevabilité.

Donc ça sera une meilleure implication et nous allons surement ressortir de cet exercice, avoir des séances mieux expliquées aussi parce qu'il y a les données du TOFE (Tableau des opérations financières de l'Etat) qui sont un peu plus larges et il y a les données du budget central qui sont un peu plus restrictifs. Donc quand ce sont les données du budget uniquement, naturellement on n'aura pas les mêmes résultats que lorsqu'on élargie le champ de l'Etat aux collectivités et autres.

Merci bien de nous avoir relancés ; nous prendrons les dispositions nécessaires.

Excellence, je vous remercie.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°016.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence, nous n'avons pas d'observation.

Le Président

Merci.
Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui Excellence. Il y a au niveau des visas, six observations qui sont en gras et qui sont également expliquées en bas de page.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec l'arrivée du député SAWADOGO Abdoulaye, nous avons 69 votants.

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour d'éventuels amendements.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Monsieur le Président, nous n'avons pas d'amendement au niveau de l'article 1.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

L'article 1 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président. Nous n'avons pas d'amendement à ce niveau.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

Je mets l'article 2 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 3. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas d'amendement à ce niveau.

Le Président

Merci. Je mets l'article 3 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 4. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président, nous n'avons pas d'amendement au niveau de l'article 4.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 4 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 5. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 5.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 5 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 6. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Il y a un amendement au niveau de l'article 6 et il est expliqué en bas de page. Il s'agit de remplacer « *sources et charges de trésorerie* » par **« *besoins et ressources de financement* »**.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 6 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

Adopté.

Article 7. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 7.

Le Président

Merci. Je mets l'article 7 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 8. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 8.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 9. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 9.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 9 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 10. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 10.

Le Président

Merci. Je mets l'article 10 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 11. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Nous avons un amendement au niveau de l'article 11. A « *programme* », nous avons ajouté « **budgétaire** » pour mentionner « *programme budgétaire* ». C'est le seul amendement au niveau de l'article 11.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 11 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 69
Adopté.

Article 12. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Il y a un amendement au niveau de l'article 12 où nous avons supprimé « *nom et prénom* » qui était mentionné sous le « *secrétaire de séance* ». C'est le seul amendement au niveau de l'article 12.

Le Président

Monsieur le rapporteur général. L'article 12 ne comporte qu'un alinéa à savoir que : « ***La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat*** ». Ce que vous avez relevé comme amendement ne fait pas partie de l'article 12.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Ah ! ok **(*Rires*),** mais nous avons 9 amendements.

Le Président

Les mossis vont avoir raison. **(*Rires)***

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

(Rires) D'accord, au niveau de l'article 12, il n'y a pas d'amendement.

Merci Monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 12 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 69
Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°016.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

A présent, j'appelle en discussion le dossier n°013.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée chargée du Budget

Excellence, nous avons une observation concernant l'article 7. Je ne sais pas si c'est lorsqu'on va y arriver où bien c'est maintenant…

Le Président

C'est une observation concernant une disposition ?

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée chargée du Budget

Oui, une disposition au niveau de l'article 7, par rapport à la taxe additionnelle.

Le Président

D'accord, nous prenons bonne note. Au moment de l'examen article par article, vous porterez au besoin votre préoccupation.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée chargée du Budget

Merci bien Monsieur le Président.

Le Président

Merci madame la Ministre.

Je donne la parole au Président de la COMFIB, pour présenter le rapport de la COMFIB devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le Rapporteur général YARO Mamadou à présenter à la plénière, le rapport de la commission des finances et du budget.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Rebonjour à tous et à toutes.

Il s'agit maintenant de la loi de finances rectificative 2025.

En décembre 2024, nous avons, chers collègues, adopté la loi de finances 2025 et actuellement, elle est en cours d'exécution. Mais, comme vous le savez, une loi de finances ne s'exécute pas de façon linéaire ; il y a souvent des ajustements à faire en cours d'année, ce qui donc amène à élaborer de la part du gouvernement, une loi de finances rectificative.

Nous avons donc reçu le projet de loi de finances rectificative 2025 qui est en cours d'exécution à cause d'un certain nombre d'ajustements qui ont été faits sur cette loi. Donc, c'est ça que nous allons essayer de parcourir ensemble et connaitre exactement quels sont les ajustements qui ont été faits.

Je vais vous lire la page de garde d'abord.

Burkina Faso, La Patrie ou la Mort nous Vaincrons.

Quatrième République, Troisième législature de transition.

Session permanente. Assemblée législative de transition.

Commission des Finances et du Budget (COMFIB).

Rapport n°2025- 016/ALT/COMFIB, dossier n°013 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Présenté au nom de la Commission des Finances et du budget (COMFIB), par le député Mamadou YARO que je suis, Rapporteur général.

(Il donne lecture intégrale dudit rapport)

Ouagadougou, le 08 octobre 2025

Le Président : Moussa NOMBO.
Le Rapporteur général : Mamadou YARO.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général

Je passe la parole au Vice-président de la CAGIDH pour son rapport d'avis à la plénière.

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. Boubacar BALBONE
Vice-président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter l'honorable Mahamoudou SALOGO, de bien vouloir présenter le rapport d'avis de la commission.

M. Mahamoudou SALOGO
Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°016

Bonjour Monsieur le Président.

Excellence avec votre autorisation, je voudrais passer directement au grand II, appréciation et avis de la Commission.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du

présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra de prendre en compte :

- les conclusions de la revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 ;
- les ajustements budgétaires rendus nécessaire par l'évolution du contexte national.

Par conséquent, la commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains, émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 09 octobre 2025

La Présidente : Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO.
Le rapporteur : moi-même Mahamoudou SALOGO.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le député SAWADOGO Moussa, rapporteur de la commission à bien vouloir faire la lecture du rapport.

Merci.

M. Moussa SAWADOGO
Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°016

Merci Monsieur le Président.

Excellence avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité prend acte des nouvelles dispositions fiscales et des ajustements opérés par le gouvernement en vue d'adapter le budget aux réalités économiques et sociales du moment. Elle est convaincue que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra :

- d'accroitre les recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscales ;
- d'améliorer le rendement de l'impôt ;
- d'améliorer la qualité de l'exécution budgétaire par les ajustements ;
- de maintenir la crédibilité et l'efficacité de l'action publique.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la commission recommande au gouvernement :

- d'étendre l'exigence du quitus fiscaux aux dirigeants d'association qui sollicitent un financement public ;
- d'améliorer le circuit administratif fiscal afin d'optimiser la collecte des recettes entre autres, en résolvant l'instabilité de la connexion, en luttant vigoureusement contre les lourdeurs administratives qui se poursuivent malheureusement ;
- de poursuivre les actions de lutte contre la corruption afin d'assurer une gestion vertueuse des ressources publiques.

Ouagadougou, le 10 octobre 2025

Le Président : Jean Marie KOMBASSERE.
Le rapporteur : Moussa SAWADOGO.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Diédon Alain HIEN
Président de la CDD

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation, nous sollicitons l'honorable YELKOUNI O. Hermann pour présenter le rapport de la Commission.

Merci.

M. Hermann Ouendenmanègdè YELKOUNI
Rapporteur de la CDD sur le dossier n°016

Merci Excellence.

Avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la CDD.

APPRECIATION ET AVIS

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Au terme des échanges, la CDD fait les constats suivants :

- une non disponibilité des données statistiques exhaustives sur les terrains non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur et un manque d'informations sur l'incidence financière que va entrainer l'application de la nouvelle taxe additionnelle ;
- une relative baisse (2,4 points) de l'exécution globale des dépenses de l'Etat au 30 juin 2025 par rapport à 2024sur la même période due à la faiblesse de l'exécution des dépenses en capital qui est de 38,85% ;
- une ouverture en autorisation d'engament (AE) au profit du ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques

d'un montant de 256 500 000 FCFA pour le programme 077 « ***Economie agricole*** » ;

- une ouverture en crédit de paiement (CP) d'un montant total de 84 520 000 000 FCFA allouée au programme 091 « ***Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique*** » d'un montant de 22 130 000 000 FCFA et au programme 092 « ***développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques*** » d'un montant de 62 390 000 000 FCFA au titre de régularisation pour le ministère des infrastructures et du désenclavement ;
- une ouverture en AE d'un montant de 427 705 000 FCFA inscrit pour le programme 109 « Aménagement hydrauliques » pour le ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement.

Au regard de ces constats, la CDD note des ajustements opérés sur les budgets des ministères ci-dessus cités et espère une meilleure exécution budgétaire de ces sectoriels à la clôture de l'exercice.

Toutefois, elle déplore l'absence de données exhaustives sur les terrains non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur ne permettant pas d'apprécier l'incidence financière exacte que va induire l'application de cette nouvelle taxe.

De ce qui précède, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra de prendre en compte les conclusions de la revue à mi-parcours de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, les ajustement budgétaires induits par l'évolution du contexte sociopolitique national.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 10 octobre 2025

Le Président : Dr Alain Diédon HIEN.
Le rapporteur : Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNI.

Je vous remercie.

<u>Le Président</u>

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe enfin la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre permission, j'invite une fois de plus le député KY Drissa à bien vouloir présenter devant la plénière, le rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

M. Drissa KY
Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°016

Merci madame la Présidente.

Excellence si vous le permettez, j'aimerais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

AVIS ET APPRECIATION

A la suite du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, les députés membres de la CGSASH constatent que le niveau du déficit global rapporté au PIB, demeure le même que celui de la loi de finances initiale. Ceci témoigne d'un ajustement judicieux entre les nouvelles recettes et dépenses.

Après échanges, les commissaires sont convaincus que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative, permettra :

- d'élargir l'assiette fiscale par l'intégration de nouvelles mesures fiscales en vue d'augmenter les recettes de l'Etat ;
- d'assurer une meilleure couverture des nouveaux besoins prioritaires des populations à travers une réorientation des crédits notamment dans les domaines sociaux ;
- d'adopter des mesures correctives en vue d'améliorer la qualité de l'exécution budgétaire et de garantir la clôture de l'exercice budgétaire 2025 dans de meilleures conditions.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi de finances rectificative pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Toutefois, la commission interpelle le gouvernement sur la situation des personnes vulnérables dans l'application de la taxe additionnelle sur les terrains non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur.

Pour ce faire, elle lui recommande une exonération au profit de celles-ci pour plus d'équité et de justice sociale, gage de cohésion sociale et de paix durable.

Ouagadougou, le 09 octobre 2025

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA.
Le rapporteur : Drissa KY.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

Honorable HIEN Diédon Alain, vous avez la parole.

M. Alain Diédon HIEN (GC/OSC)

Merci Excellence pour la parole.

J'ai trois petites questions au gouvernement.

La première question :

A la question n°02, le gouvernement a précisé le dispositif de gestion financière et matériel de Faso Meebo.

Madame la Ministre, quel est le dispositif de redevabilité afin de rassurer nos concitoyens et concitoyennes à l'instar de ce que fait le gouvernement pour le fonds de soutien patriotique ?

La deuxième question :

Le recensement exhaustif des terrains hors délai de mise en valeur est en cours avec des données parcellaires soit, 1480 plus 6000 ; nous avons 7480 parcelles.

Madame la Ministre, la moitié des questions du débat général portent sur la nouvelle taxe additionnelle sur les terrains non mises en valeur ou insuffisamment mises en valeur.

Nous félicitons et encourageons le gouvernement à poursuivre avec efficacité et diligence, le recensement desdits terrains. Cependant, pourquoi le gouvernement s'empresse-t-il avec cette nouvelle taxe additionnelle sans en avoir les différents contours tels que les différentes évaluations financières, économiques et sociales ?

Sa prise en compte dans les lois de finances initiales prochaines ne serait-il pas plus judicieux ?

Enfin Excellence, la troisième question.

Le gouvernement peut-il présenter l'exhaustivité des ouvertures de crédits au titre des dépenses pour obtenir les 150 milliards de F CFA ?

Merci pour la parole.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Moussa SAWADOGO a la parole.

M. Moussa SAWADOGO (GC/FVR)

Merci Excellence pour la parole.

Pour moi, ce n'est pas une question, mais c'est juste une suggestion. Parce que je voulais dire pour ce qui concerne les parcelles au Burkina Faso, il regorge de beaucoup de problèmes dans leur non mise en valeur. Par conséquent, je voudrais demander au gouvernement d'auditer les collectivités territoriales pour mieux appréhender les problèmes liés à la non mise en valeur de ces terrains. Et à travers cela, ils pourront encore vérifier l'authenticité des actes utilisés pour les attributions des terrains ; car nous

avons eu vent qu'auparavant, comme l'autorité avait la capacité de produire des actes, certains ont osé même se faire établir des actes de naissances pour s'attribuer des parcelles et se sont enrichis.

Certains aussi ont dit collecter des actes de naissances de personnes démunies, faire des demandes pour plaider pour qu'on leur octroie des terrains mais ils ont par la suite, gardé ces terrains pour eux-mêmes. Les intéressés n'ayant pas connaissance qu'ils sont attributaires de terrains, ne songent pas à leurs mises en valeur.

Je voudrais donc demander à ce qu'on audite au moins ce secteur pour mieux appréhender les problèmes afin de prendre des mesures idoines pour leurs résolutions.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Drissa KY a la parole.

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Merci Excellence. J'ai juste une question.

Au cours de l'examen de ce projet de loi, s'il y a une question qui a beaucoup intéressé les députés, c'est bien la question portant sur les taxes additionnelles et la question de l'exonération sur la première parcelle. Tant bien au niveau des travaux d'audition que d'adoption du rapport, nous avons demandé au gouvernement la réduction de cette taxe additionnelle que nous n'avons pas obtenu. Nous n'avons pas non plus obtenu cette exonération sur la première parcelle, qui, pourtant, répond bien à un besoin des populations.

Je reviens sur la question pour demander ce qui justifie ce bras de fer du gouvernement avec la représentation nationale ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle a la parole.

<u>Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA</u> (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Je voudrais tout d'abord féliciter la COMFIB pour le travail titanesque qu'elle a abattu lors de l'examen de ces deux projets de loi.

Également, je voudrais féliciter Madame le Ministre et sa délégation pour avoir été au four et au moulin dans la défense de ces deux projets. C'est le genre qui a gagné, Madame la Ministre tous mes encouragements.

Excellence, j'ai quelques préoccupations que j'aimerai porter à l'attention du gouvernement.

Pour commencer, je voudrais marquer mon soutien pour la recommandation qui a été faite par la CGSASH concernant la taxe additionnelle en lien avec les personnes vulnérables. La commission a demandé purement et simplement une exonération pour ce qui concerne les personnes vulnérables concernant cette taxe. Donc vraiment, je voudrais une fois de plus oralement, apporter tout mon soutien à cette recommandation faite par ma commission.

Excellence, je vais commencer avec la question n°02. Je pense que l'honorable HIEN Diédon Alain en a parlé et cela est en lien avec l'initiative Faso Meebo. Donc je vais compléter la question de l'honorable.

Madame la Ministre, en plus des ressources du budget de l'Etat, l'initiative Faso Meebo reçoit d'énormes ressources financières et matérielles. Ces ressources proviennent de personnes physiques et morales, burkinabè ou non.

De ce fait, sachant que Faso Meebo est logé au bureau national des grands projets, qui, lui-même échappe au contrôle des organes et institutions de contrôle des finances publiques, pouvez-vous nous rassurer que les ressources publiques que draine cette initiative seront utilisées dans une bonne gouvernance ?

Ma deuxième préoccupation, Excellence, est en lien avec la question n°04.

A la réponse à cette question, sur les difficultés dans l'exécution des marchés publics, Madame la Ministre, on ne perçoit pas clairement ces difficultés.

Est-ce que le gouvernement peut nous donner plus d'explications sur ces faits ?

Enfin ma troisième préoccupation.

Madame la Ministre, dans cette LFR, je constate qu'aucun ministère traitant des questions sociales, pour ne pas les citer je dirais : santé, éducation, action humanitaire etc., n'a été bénéficiaire des ajustements opérés.

Je voudrais savoir, est-ce un oubli de la part du gouvernement, ou est-ce que tout va bien dans ces ministères ? Je voudrais comprendre.

Excellence, j'en ai fini, je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.
L'honorable YELKOUNI Ouendenmanègdè Hermann a la parole.

M. Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNI (GC/PP)

Merci Excellence.

Je note avec satisfaction que dans le texte issu de la commission, c'est écrit que le premier terrain attribué ou acquis par une personne physique à usage d'habitation est exonéré. Je pense que c'est vraiment un soulagement pour nous qui avons participé aux travaux.

Parce que quand on regarde la situation socioéconomique de notre pays, ceux qui ont la capacité de mettre en valeur leur terrain en cinq ans, ne sont pas nombreux. Et quand on prend le cas particulier des fonctionnaires où l'individu prend un crédit de huit ans pour payer sa parcelle et à la fin de ce crédit il va prendre huit autres années pour construire, je me demande s'il ne faut pas mettre tous les fonctionnaires comme des personnes vulnérables pour bénéficier de l'exonération ? Parce que c'est cela la réalité.

Si donc cet amendement est pris en compte, ce sera une grande satisfaction pour le parlement, surtout la commission qui s'est battue autour de cette question.

Ensuite, il n'est pas rare d'entendre qu'il y a dans les zones loties, des parcelles non encore attribuées. Est-ce une réalité ? Est-ce que le gouvernement peut nous faire le point de ces parcelles ?

Deuxièmement, c'est concernant les zones rurales où il y a un certain nombre d'individus qui se sont appropriés des centaines d'hectares. Est-ce qu'ils ne sont pas plus dangereux que les promoteurs immobiliers ? Parce qu'ils mettent en péril l'offensive agropastorale. Parce que si un seul individu peut prendre 200 à 300 hectares, non seulement la population locale sera privée de terre pour sa subsistance, mais parallèlement à la loi sur la promotion immobilière, est-ce qu'il n'est pas temps de chercher à limiter ces espaces aussi ? Des espaces qu'un individu peut acquérir, même s'il a les moyens ? et quand on regarde la plupart des cas, ce sont de modiques sommes. Il y a des gens qui ont vendu l'hectare à 25 000 FCFA ou 50 000 FCFA et les paysans se retrouvent maintenant sans terrain.

Donc, je pense que c'est l'ensemble de mes préoccupations.

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable COULIBALY Sié François d'Assises a la parole.

M. Sié François D'assises COULIBALY (GC/PDCE)

Merci Excellence.

A la suite de mes collègues, je voudrais encourager d'abord le gouvernement dans son initiative de pouvoir collecter plus de ressources, c'est la raison d'ailleurs pour laquelle la CAEDS a aussi fait cette proposition, l'extension de l'assiette fiscale aux responsables des associations demandant un financement public. L'exigence du quitus fiscal, nous avons trouvé que c'est important parce qu'on a déjà eu une nouvelle loi qui permet au gouvernement d'avoir le contrôle sur le financement reçu, mais il est bon que toute association digne, avant de solliciter l'argent publique pour une activité, que vous-même vous soyez en règle vis-à-vis de la loi. Donc ça peut faire rentrer déjà un peu d'argent et pourrait soulager le débat qui se passe au niveau de la taxe additionnelle, d'ailleurs.

Mon deuxième propos, c'est par rapport à cette taxe additionnelle.

Madame le Ministre, vous voyez tout le débat que ça soulève, se justifie par le fait qu'hier, les gens ne se sont pas assumés. La loi portant réorganisation agraire et foncière de 2012 a dit ce qu'il faut faire des parcelles, et nul n'est sensé ignoré la loi, dit-on. Donc quand tu es attributaire de parcelles, en temps normal, tu sais qu'à l'expiration des cinq ans, si la parcelle n'est pas mise en valeur, on enclenche la démarche administrative de retrait de la parcelle. C'est sans ambiguïté. Ceux d'hier ne se sont pas assumés.

Parce que dans cette même loi, si vous la lisez en son article 342, il est dit que l'Etat procède tous les cinq (05) ans à une évaluation de l'application de la présente loi. Si cette évaluation avait été régulière été faite, aujourd'hui le débat que nous sommes en train de faire n'existerait pas ; mais cela n'a jamais été fait.

Et la taxe additionnelle prévue en réalité ne viendra pas résoudre le problème. Cela ne fera qu'engendrer plus de polémiques. Et moi, je voudrais que le gouvernement s'assume.

Voilà que déjà, on n'arrive pas à faire le point des parcelles concernées. Il faut que le gouvernement s'assume ou qu'on abroge directement cette partie de la loi, cela veut dire que ça n'existe plus à savoir que vous avez une parcelle, vous l'avez ; ou qu'on la maintienne et on l'applique. C'est mon point de vue. Et en l'appliquant, les gens pourront se dédouaner au fur et à mesure. Même les parcelles qui n'ont pas de propriétaires, on pourra facilement les découvrir.

Je termine en vous encourageant d'avantage et en m'alignant véritablement sur la possibilité de revoir cette question de taxe additionnelle et de vous assumer.

J'aurais aimé savoir quelle est votre observation sur cet article 7 avant de débattre. Peut-être que nous sommes en train de discuter alors que vous avez déjà admis quelque chose. Mais bref, beaucoup de courage à vous.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable TINDANO Yentéma Arnaud a la parole.

M. Arnaud Yentéma TINDANO (GC/PP)

Merci Excellence pour la parole.

Toutes mes vives félicitations à la COMFIB pour le travail abattu ainsi que les autres commissions saisies pour avis.

Félicitations également au gouvernement pour les efforts consentis sur ce projet de loi.

J'aurais quelques observations et questions… *(problème de micro)*

Excusez-moi ! J'aurais donc quelques observations et questions à porter à l'intention du gouvernement et pour cela, je vais commencer par l'épineuse question sur la gestion de l'initiative présidentielle « Faso Meebo ».

Aux questions 1 et 2, il était question du mode de fonctionnement de cette initiative présidentielle. Je trouve qu'elle est tellement belle l'initiative, qu'il faudrait vraiment travailler à créer un cadre vraiment propice pour son bon fonctionnement afin qu'il ne suscite pas des débats ici et là.

Pour ce qui concerne le contrôle administratif, j'ai vu une réponse du gouvernement, mais je voudrais bien entendre madame la Ministre sur la question du contrôle technique des travaux exécutés par l'initiative présidentielle. Qu'en est-il lorsqu'on apprend par vous que l'initiative Faso Meebo est rattachée au Bureau national des grands projets, qui, lui-même est rattaché aux sectoriels. C'est une institution mais qui reprend les prérogatives des sectoriels pour les mettre en œuvre. Donc je voudrais bien que vous nous entreteniez sur la question de la gestion du contrôle technique autour des travaux exécutés par cette initiative.

Je continue et j'arrive à la question à la réponse 11 sur la question de l'exonération de la TVA vis-à-vis des sociétés de production de ciment, notamment sur le clinker et le gypse.

Madame la Ministre a dit dans sa réponse que c'était pour ramener une forme de justice parce que certaines sociétés de production jouiraient de cette exonération pendant que d'autres n'en bénéficient pas.

Ma question est la suivante.

Madame la Ministre, j'aurais aimé qu'en discutant sur la question de la TVA sur la matière première de production, on puisse avoir clairement des

conclusions probantes avec ces sociétés sur la baisse du prix du liant. Le liant, c'est le ciment.

C'est pour dire que déjà avec la non prise en compte de cette exonération, certaines sociétés n'en bénéficiant pas, vendent le ciment au même prix que celles qui en bénéficient. C'est pour dire que lorsque l'exonération sera effective, il y a matière à pouvoir faire en sorte que le prix du liant baisse.

Je trouve que la réponse en mon sens est insuffisante. J'aurais aimé qu'on puisse avoir quelque chose de clair sur un engagement qui va être pris par ces sociétés pour baisser le prix du liant après la mise en œuvre effective de l'exonération pour toutes les sociétés dans le pays.

Je vais en même temps rattacher cette réponse à cette question de la non exhaustivité de l'évaluation des parcelles non mises en valeur ou insuffisamment mises en valeur.

Lier également ces questions et leurs réponses à la question du contexte national que nous connaissons à savoir la question sécuritaire, pour laquelle tous les Burkinabè sont unanimes pour dire qu'ils doivent s'engager comme un seul homme pour l'effort de paix à travers le Fonds de soutien patriotique.

Lorsqu'on aligne tous ces éléments, est-ce qu'aujourd'hui, Madame la Ministre, vous trouvez qu'il est opportun après qu'on n'ait pas fait une étude exhaustive de nos parcelles non mises en valeur et insuffisamment mises en valeur, d'appliquer une taxe additionnelle liée à cela ?

Pour ma part, ma réponse personnelle est non et je voudrais vraiment qu'on puisse approfondir la réflexion là-dessus afin que les efforts conjugués de nos concitoyens puissent leur permettre de toujours continuer à vivre et à mettre en valeur leurs parcelles qui leur sont attribuées indépendamment à ceux qui font de la spéculation dans ce pays et qui sont également connus.

Excellence, vous m'excusez d'être un peu long.

Je voudrais arriver à la partie de la spéculation foncière. Nous avons tendance à croire que la spéculation foncière est réalisée par les plus nantis dans ce pays. Il y a un propos qui dit : « *c'est leur nom qui est gâté* ».

Sinon dernièrement, avec l'adoption de la loi sur la promotion immobilière, il était question de revoir toutes les parcelles attribuées par les promoteurs immobiliers à des usagers, afin de voir comment travailler à les

remettre en règle, afin de voir comment ils pourraient payer les taxes et de pouvoir jouir de ces terrains.

Ce travail a commencé, nous avons vu une plateforme numérique qui a été créée pour recenser les usagers attributaires de parcelles afin que ces derniers puissent jouir de ces parcelles.

Mais on peut faire le tour des réseaux sociaux, ces mêmes parcelles aujourd'hui sont mises en vente par ces mêmes usagers qui se plaignent de ne pas avoir de terrain pour habiter. Dès lors qu'il y a une ouverture qui est faite pour permettre aux gens d'avoir une forme de légalité et de pouvoir jouir de ce joyau qui est le terrain, ils en font après un élément de spéculation.

Donc, la spéculation est de l'ordre de tous les Burkinabè. Et je suis sûr que les non lotis qui se créent tous les jours sont créés certainement par des gens qui ont déjà été attributaires de parcelles quelque part. Ils les revendent et partent créer des non lotis. C'est nous-mêmes, je ne me mets pas en dehors de cela.

Il faudra vraiment qu'on puisse réfléchir murement la question. Mais je rejoins mon très cher grand frère, honorable COULIBALY Sié François qui dit qu'il faut que les institutions de l'Etat prennent leurs responsabilités pour mettre de l'ordre à tous les niveaux, il n'y a pas de sentiment à avoir. Il faut mettre juste de l'ordre à tous les niveaux, être équitable et mettre de la justice. Cela permettra à tout le monde de s'aligner.

Je vous remercie Excellence.

<u>Le Président</u>

Merci cher collègue.
Enfin, l'honorable BAMOUNI Esther a la parole.

<u>Mme Esther BAMOUNI/KANSONO</u> (GC/FVR)

Merci Excellence pour la parole.

J'ai quatre petites questions.

(***Murmures et rires dans la salle***)

Elles sont toutes petites, elles ne sont pas longues.

Le Président

Ce sont souvent les plus difficiles. ***(Rires*)**

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)

La première concerne le remboursement de 62 390 000 000 FCFA à Vista Bank, au compte des fonds mobilisés pour la réalisation des infrastructures de la RN2 et RN4 qui sont en cours de réalisation et que ce remboursement était prévu sur six (6) ans.

Est-ce que les 62 milliards représentent un remboursement annuel ? quel était le montant initial de ce prêt ?

Ma deuxième question concerne l'annulation de 901 798 494 000 FCFA, destinés à la couverture des factures d'eau et d'électricité au titre du ministère de l'administration territoriale et de la mobilité urbaine.

Si vous vous souvenez, dans la loi de finances, on avait demandé une utilisation rationnelle de l'eau et de l'électricité.

Est-ce à dire ici que c'est le cas ou bien il y avait une suggestion qui avait été faite à savoir, la création de points d'eau potable et l'exploitation du solaire.

Qu'est-ce qui a prévalu à cette annulation ? Est-ce que cela a été une surestimation, ou bien ce sont les recommandations qui ont été prises en compte ?

La troisième question concerne les 10 milliards au titre des transferts courants au niveau des dépenses communes interministérielles qui visent à s'assurer que les dépenses inattendues pour le reste de l'année pourront être couvertes. Je me pose des questions par rapport à cette réponse à la question n°10.

Est-ce la sommation des dépenses courantes qui ont été faites et qui répondent aux 10 milliards ou bien les 10 milliards ont été affectés pour s'assurer que les dépenses… nous sommes à deux mois et demi de la fin de l'année, et j'aimerais avoir plus d'éclaircissement à ce niveau.

Je termine par la quatrième question qui a été abordée par les honorables TIENDREBEOGO Angèle et YELKOUNI Hermann en ce qui

concerne la recommandation de la CGSASH, concernant les personnes vulnérables.

Pour qu'on ait la même compréhension, je voudrais savoir qui est considéré comme personne vulnérable ? Il est précisé que c'est notamment les indigents ; alors, qui est considéré comme personne indigente ?

Je prends un exemple : un fonctionnaire ou un citoyen à revenu moyen qui s'est saigné pour acquérir une parcelle et à un moment donné, il s'est confronté à une maladie ou aux études de ses enfants. bien sûr, il fait une priorité.

Ce dernier qui tombe sous le coup de la loi, quel est son sort ?

Merci bien Monsieur le Président.

Le Président

Merci beaucoup chère collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les collègues députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

La commission n'a pas reçu de question ni d'observation particulière, je crois que l'ensemble des interrogations s'adressent au gouvernement.

Merci bien Excellence.

Le Président

Merci Monsieur le Président.

Je remercie la Commission des finances et du budget, pour le travail abattu ainsi que les membres des quatre autres commissions générales saisies pour avis.

A présent, je me tourne vers le Gouvernement.

Je donne donc la parole au Gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame le Ministre, vous avez la parole.

Mme Fatoumata BAKO/TRAORE
Ministre déléguée chargée du budget

Merci bien Excellence.

Merci aux honorables députés.

Cette loi de finances rectificative, effectivement suscite comme ça été dit, beaucoup de débats, essentiellement donc en lien avec la taxe additionnelle comme nous l'avons constaté au cours de la séance d'audition et le débat est encore revenu en plénière.

C'est dire que comme on le sait tous, la question du foncier au Burkina est une question assez spécifique, assez particulière et en même temps assez complexe.

Mais je salue déjà les interventions de l'honorable COULIBALY Sié pour l'interpellation du gouvernement, mais également l'honorable TINDANO ; je pense qu'ils ont touché vraiment du doigt, la question.

En fait à un moment donné, l'Etat ne s'est pas assumé, c'est ce qui fait qu'on se retrouve aujourd'hui dans cette difficulté. Je dirais même qu'avec cette taxe additionnelle, c'est comme si nous sommes en train d'aller vers quelque chose qui vient en plus, pourtant initialement l'idée c'était une mesure de faveur fiscale.

Parce que comme cela a été relevé, ce qui est prévu dans les textes c'était le retrait pur et simple. Mais comme l'Etat est le papa de tous, on veut toujours accompagner le citoyen. C'est parce qu'on a tenu compte aussi du contexte actuel. On sait que le Burkinabè est beaucoup sollicité, ce n'est pas forcément évident que les gens puissent tout de suite pouvoir mettre le terrain en valeur, donc on a essayé de voir. Parce que lorsque la mesure a été lancée, il y a eu tellement de retour et donc c'était pour nous une certaine réponse qu'on apportait au lieu d'aller vers un retrait systématique tout de suite, il faut encore donner le temps aux uns et aux autres compte tenu du

contexte, de pouvoir avoir toujours leurs terrains et essayer de mettre le terrain en valeur.

La mise en valeur même correspond à quoi ? C'est de faire une clôture, une maison de 16 tôles et une toilette couverte.

Comme l'honorable TINDANO l'a dit, à la différence de ce que les gens pensent, c'est que le fonctionnaire… si on fait le point, ce n'est pas évident, parce qu'on voit des gens lorsqu'ils ont un terrain, ils préfèrent construire un petit truc, ils sont sur la parcelle et ils y habitent, c'est tout. Dans ce cas, on ne parlera plus de non mise en valeur, puisque la personne est déjà sur place.

On voit que le débat est passionnant, mais ce que nous avons pensé, c'était une question de faveur.

Comme on l'avait dit en audition, c'était vraiment d'avoir cette compréhension et qu'on puisse aller vers la loi, l'éprouver, et puis on va tirer les conséquences.

Il y a une question où on demandait pourquoi l'Etat veut faire un bras de fer avec le parlement. Ce n'est pas une question de bras de fer. Il y avait également cette possibilité aussi de voir au niveau de la RAF qui doit venir prochainement en adoption, puisque nous devons élaborer des textes d'application ; effectivement la question des cinq ans, est-ce que c'est réaliste aujourd'hui pour les Burkinabè ?

Tout ça, ce sont des questions que l'on pourra voir lorsqu'on va préparer les textes d'application de cette RAF, s'il y a lieu de pouvoir aller plus loin, à savoir, au lieu de cinq ans, on pourra augmenter. Tout ça, ce sont des possibilités qui s'offrent à nous.

Mais être cantonné tout de suite à ce qu'on ne fasse rien, bon, nous sommes en révolution progressiste populaire et il faut qu'on ait le courage de faire les choses. C'est pour encourager les gens vraiment à pouvoir mettre ces terrains en valeur.

L'idée, ce n'est pas de pouvoir recouvrer des recettes, raison pour laquelle comme on l'a dit, on aurait même pu faire une évaluation ne serait-ce qu'à minima sur la situation qu'on a déjà. Mais on ne l'a pas fait parce que l'idée, ce n'est pas cela. L'idée, c'est plutôt d'encourager les uns et les autres à pouvoir mettre ces terrains en valeur.

C'est vraiment dire que le gouvernement mesure bien la portée de la question et n'a pas pour objet, de rendre la vie encore plus difficile aux

Burkinabè. Au contraire, peut-être maintenant ça peut paraitre un peu difficile, un peu complexe, pourquoi on va arracher des parcelles… les choses ne se feront pas, je dirais à l'aveuglette. On sait tous qu'en la matière, les textes qui ont été pris, adoptés et validés l'application se fait en tenant compte aussi de certaines réalités que les gens vivent. Je ne dirais pas qu'on a adopté des textes qu'on n'a pas pu mettre en application par rapport à certaines taxes et tout, mais on tient également compte au moment de l'application, de certaines réalités du moment.

Vraiment cette question de taxe additionnelle, j'allais dire que nous au niveau du ministère, de l'économie et des finances, c'est comme si cela nous met un peu mal à l'aise, parce que c'était une question de faveur fiscale ; au lieu d'aller vers le retrait pur et dur des parcelles, c'était une sorte de seconde chance qu'on donnait aux uns et aux autres.

Et comme quelqu'un l'a dit, concernant la question des personnes vulnérables, indigentes, ce n'est pas forcément les personnes auxquelles on pense, ou bien on se dit que le fonctionnaire est celui… si peut-être on essaie de faire ressortir un point exhaustif, on va voir qu'il y a des fonctionnaires qui se retrouvent avec peut-être deux, trois parcelles.

Donc, on tient compte effectivement de ces éléments et ça m'amène à rebondir sur la question des personnes vulnérables comme on l'a dit dans le texte et dont on n'a tenu compte. Concernant les personnes indigentes, je crois qu'il y a un certificat d'indigence qui est délivré par le ministère en charge de l'action humanitaire avec des critères bien définis et aussi la question des enfants mineurs, parce qu'on sait qu'on peut avoir des héritiers qui peuvent avoir des parcelles, donc on ne va pas leur prendre tout de suite ce bien qui est assez important. Il y a quand même ces petits garde-fous qu'on a essayé d'établir.

Voilà vraiment ce que je voulais dire sur la question de la taxe additionnelle. Je prends vraiment note de tout ce qui a été fait comme recommandation. De toutes les façons, ce n'est pas une question de bras de fer, on est tous là pour le bienêtre du Burkinabè, donc nous n'avons pas intérêt au niveau du gouvernement aussi.

C'est vraiment bien noté et aussi pour la question de l'application des textes, c'est également bien noté et ce sont des choses que nous allons essayer de rattraper avec les nouveaux textes, tout en se disant que la question du foncier reste une question très complexe.

Pour la question d'ouverture, cela m'amène maintenant à rebondir sur les autres natures de questions, c'est un commentaire de façon globale que j'ai voulu faire pour cette question de taxe additionnelle.

Pour les ouvertures spécifiques concernant donc les 150 milliards, ça concerne :

- le Fonds routier spécial à hauteur de 22 milliards environ ;
- la taxe sur les produits pétroliers au profit des collectivités autour de 8 milliards 800 ;
- le remboursement de prêt contracté auprès de Vista Bank autour de 62 milliards et quelques ;
- les dépenses également au profit du ministère de la défense à hauteur de 8 milliards et quelques ;
- il y a également une réserve au niveau des DCIM, (les dépenses communes interministérielles) qui nous permet de prendre en charge des situations d'urgence ou des imprévues qui se révèlent en cours d'année en termes d'exécution autour de 10 milliards.

Voilà pour ce qui est des dépenses spécifiques des 150 milliards.

Pour Faso Meebo, là également, il y a eu plusieurs questions par rapport aux inquiétudes quant à la redevabilité parce qu'on voit que Faso Meebo, il y a beaucoup de motivations, ça suscite l'engouement de tout le monde, on reçoit chaque fois des dons venant des Burkinabè même des amis du Burkina.

Est-ce qu'on ne va pas mettre en place un dispositif de contrôle de même type que le FSP ?

Déjà ce qu'il faut dire à ce niveau, c'est que Faso Meebo est régi par les textes de gestion des finances publiques tel qu'on les connait et c'est ce qu'on a essayé de rappeler dans les réponses. Aussi, il y a des réflexions qui sont en train d'être menées, parce qu'on y réfléchit, de voir comment est-ce que, même si on ne va pas faire quelque chose comme le FSP, parce que ça c'est totalement différent, c'est de voir aussi comment on peut rendre compte régulièrement aux Burkinabè de tout ce qui est reçu et de tout ce qui est effectivement exécuté.

Je pense qu'au niveau du gouvernement, nous sommes sur la même longueur d'ondes par rapport à ce point et des réflexions sont en train de se mener à ce sujet. Très bientôt vous aurez un retour sur ce point.

Pour le contrôle, toujours concernant Faso Meebo, il y avait une question en lien avec le contrôle qualité.

C'est une exécution en régis comme on l'a dit dans la réponse. Il y a des techniciens qui ont été recrutés et qui vont être encore recrutés, parce que nous sommes en train de déployer les régis au niveau des 17 régions. Au-delà du personnel ouvrier, il y a aussi des recrutement de techniciens chevronnés en la matière qui se fait.

De toutes les façons, en termes de contrôle technique des travaux, qu'on prenne un cabinet externe ou que… pour les travaux même qui ont été exécutés où on a pris un cabinet externe, souvent les résultats ne sont pas aussi ça.

Donc, je me dis qu'ici, c'est de vraiment prendre les dispositions qu'il faut et pouvoir sanctionner en cas de besoin lorsque le travail n'aura pas été fait selon les normes qu'il faut.

Sinon dans l'équipe de Faso Meebo, il y a l'aspect technique dont on n'a tenu compte pour la réalisation des travaux, donc les compétences qu'il sied en la matière.

Concernant la question de l'exonération de la TVA et surtout le coût du ciment, oui c'est vrai que sur la question, on en n'a discuté à savoir pourquoi on ne va pas vers une réduction du prix.

C'est ce qui intéresse tout le monde, tout un chacun parce qu'avec tous les textes que l'on prend, c'est beau, mais concrètement qu'est-ce que le Burkinabè gagne quand il va faire son achat ?

Comme on l'avait dit également, l'idée c'est vraiment à défaut de ne pas avoir une réduction du prix déjà, c'est de ne pas permettre qu'on aille vers une augmentation. Du prix parce que c'est ça aussi. On n'a pas une réduction du prix, mais ça nous permet de maintenir le niveau actuel, sinon il y avait de forte chance qu'on puisse aller vers une augmentation. Je pense que c'est ce qui nous a amené à exonérer la TVA et comme on l'a dit aussi, les discussions sont en train de se poursuivre, avec ce qu'on a vu au niveau des autres pays voisin pour ne pas citer le Niger où le prix a considérablement baissé, je pense que c'est une question de circuit d'approvisionnement. Donc, nous aussi nous sommes en train de voir comment on peut s'inspirer de leur expérience et travailler sur ce point pour pouvoir aussi avoir une réduction du prix du ciment, parce que c'est comme je le disais, c'est ça qui intéresse vraiment le Burkinabè lambda.

Mais déjà, ce que nous avons pu faire, c'est de travailler à ce qu'on n'ait pas une augmentation du prix du ciment.

Pour la question de la non exhaustivité des parcelles toujours en lien avec la question de la taxe additionnelle et la question du foncier, nous sommes en train de développer SyC@D *(Système Intégré du Cadastre et des Domaines)* c'est vrai, mais aussi, nous sommes en train de dématérialiser fortement la direction surtout sur le circuit de délivrance des titres fonciers parce qu'avec CyC@D, il faut même qu'on en arrive au livre foncier électronique. Parce que ce n'est qu'en allant vers la dématérialisation qu'on pourra réellement réduire fortement tout ce qu'on a comme question de faux en la matière.

Nous sommes vraiment sur ce chantier et aussi l'idée, c'est de voir comment est-ce qu'on peut valoriser les nouvelles technologies actuelles en termes de repérage, de recensement et tout. Parce que si on doit mettre un agent pour chaque parcelle, c'est un peu fastidieux. L'idée, c'est de voir avec le ministère de la transition digitale, comment on peut être accompagné pour vraiment les utiliser parce que les nouvelles technologies offrent beaucoup de choses aujourd'hui pour faire ce système de repérage. C'est vrai qu'on a travaillé déjà avec l'Institut géographique pour les prises de vue satellitaire, par avion, par drones.

En tout cas, il y a un travail qui est en train de se faire aussi à ce niveau, parce que c'est ça qui nous handicape un peu aujourd'hui, c'est ce qui fait qu'on n'arrive pas à avoir les données de façon exhaustive. Si on veut vraiment adresser la question de fond, c'est un impératif, il faut qu'on y aille et nous sommes en train de travailler aussi dans ce sens.

La question avec Vista Bank, pourquoi les 62 milliards d'ouverture dont on a parlé. En fait, l'idée c'était que Vista puisse mettre des ressources à la disposition des prestataires qui ont été retenus afin qu'ils puissent faire les travaux comme vous l'avez constaté, souvent même il y a des reportages sur cette question. La route nationale 2, la route nationale 4 et les travaux d'élargissement, parce que ce sont des voies qui sont beaucoup utilisées et on s'était rendu compte que la circulation n'était pas vraiment facile. Les gens souffrent. Pour être à l'heure à 7 heures 30 minutes, il y en a qui étaient obligés de quitter à 5 heures et d'autres encore à 5 heures 30 minutes.

Comme on n'avait pas les ressources tout de suite, on a donc trouvé cet arrangement avec Vista Bank pour nous accompagner sur cette question.

Au-delà de ces deux voies, je sais qu'à Bobo également, pour le désenclavement de certaines zones, il y a aussi certaines voieries dont la

réalisation est prise en charge par Vista Bank et le montant total, je n'ai pas ça en tête, mais on pourrait voir et vous transmettre cela après. Sinon, c'est un montage financier en bonne et due forme qui a été fait avec Vista Bank ; c'est une convention que nous avons signée et nous pensons que les taux sont à 5,85%, acceptables par rapport au cours du marché qui, aujourd'hui, vont jusqu'à environ 9%.

Concernant la question des marchés publics, lorsqu'on a parlé des difficultés liées à l'exécution des marchés publics, l'honorable TIENDREBEOGO trouve que nous n'avons pas été assez exhaustif et a souhaité savoir quelles sont ces difficultés.

D'abord, il y a la question de la maturité de certains projets. Il y a certains projets qui ne sont pas assez matures mais dont les ministères décident de faire des ouvertures budgétaires lorsqu'on prépare les documents pour leur exécution. Et en cours d'année, elles se rendent compte que le marché ne peut pas être lancé parce qu'il n'est pas assez mature.

Donc arriver à un moment donné, lorsqu'on fait la revue à mi-parcours du budget, on rappelle aux ministères qu'il y a des délais de clôture, parce que d'ici fin octobre, on ne pourra plus engager certaines dépenses d'investissement et donc ces ressources ne vont pas servir. C'est mieux que les ministères puissent les libérer ou bien les réorienter, les réaménager pour pouvoir prendre en charge certaines dépenses qui sont un peu plus urgentes et pour lesquels tous les dossiers sont prêts. Donc ça, c'est une difficulté.

Il y a aussi la question des prestataires. Ce sont les mêmes difficultés récurrentes, les déficiences de certains prestataires qui ont eu des marchés mais qui n'arrivent pas à les exécuter comme il faut. Donc à un moment donné, on va devoir résilier le marché. Et toujours en tenant compte des délais d'exécution, si on se rend compte que ça ne pourra pas tenir dans l'année budgétaire, c'est toujours mieux qu'on puisse déclasser les crédits en lien avec ces marchés et voir la programmation pour l'année suivante.

Pour la question des marchés, c'est aussi la question sécuritaire, il y a toujours des zones un peu difficiles d'accès, pour lesquels aussi nous sommes obligés à un moment donné de pouvoir déclasser les crédits.

Les marchés toujours, c'est vrai qu'on a adopté des textes ici l'année dernière, mais on se rend compte que la bonne exécution des marchés va au-delà des textes. C'est vrai que les bons textes y contribuent, mais ça va au-delà des textes. Il y a aussi la question de la compétence, la question sécuritaire et il y a la question aussi de l'esprit du Burkinabè nouveau qu'on

veut avoir, parce que les gens sont toujours dans les schémas qu'ils avaient il y a quelques années. Ce qui fait que cela ne facilite pas forcément les choses. Mais on continue toujours la sensibilisation et aussi le suivi pour que tout le monde à un moment donné puisse être obligé de suivre le rythme qu'on veut.

Concernant l'exigence du quitus fiscale, nous avons décidé de l'étendre, cela nous permet de s'assurer du paiement des taxes et en même temps de pouvoir avoir aussi des ressources au niveau du budget de l'Etat. Donc nous allons y aller petit à petit. C'était déjà les nominations en conseil, maintenant ce sont les nominations des chefs de service et autres et on pense que petit à petit on pense pouvoir y arriver.

L'honorable TIENDREBEOGO a parlé des ministères sociaux qui n'ont pas bénéficié des aménagements.

Il y a eu des aménagements qui ont été faits, peut-être qu'elle voulait parler des ouvertures ; sinon en termes d'aménagement, à l'occasion de la loi de finances rectificative, ça permet aux différents ministères de pouvoir ajuster comme je le disais, leur budget, tenant compte des réalités, de l'évolution de l'exécution.

Effectivement, je sais que le MBAPLN et le -ministère des enseignements ont profité de réaménagements au niveau de leur budget. Ce sont des facilités que le processus budgétaire offre aux ministères.

Oui pour l'audit des collectivités territoriales pour la non mise en valeur des parcelles, nous prenons également bonne note de cette préoccupation qui était déjà venu en discussion en commission pour comprendre pourquoi. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de choses, nous sommes tous au Burkina Faso, on le sait tous, il y a eu beaucoup de choses les années antérieures concernant la gestion des parcelles au niveau des collectivités. Il y a vraiment un travail d'apurement à faire à ce niveau.

Donc, nous prenons bonne note de la recommandation de l'honorable.

Excusez-moi, je suis allée un peu çà et là, j'essaye de vérifier s'il n'y a pas de questions qui sont restées.

Je vois une question en lien avec les parcelles non attribuées dans les zones loties.

Effectivement, cela est également possible, on l'a constaté, c'est également dû à des procédures d'attribution qui n'ont pas été achevées du fait de l'administration ou bien lorsqu'il y a eu des tensions sociales par exemple. Donc ça aussi, ce sont des insuffisances.

C'est tout cela qui amène le gouvernement aujourd'hui à aller vers le ciblage et le recensement exhaustif de toutes ces types de parcelles et pouvoir trouver une solution, j'allais dire assez pérenne. Mais comme je l'ai dit, cela doit pouvoir aller forcément avec la question de la digitalisation, mais aussi avec une question que j'avais oubliée, mais qui reste très important, la question de l'identifiant unique.

C'est ainsi, plusieurs chantiers qu'on met mais qui se recoupent à un moment donné et on ne peut pas aller l'un sans l'autre. Parce que tant qu'il y a des petites brèches, tout de suite, les gens en profitent et c'est comme si on n'avance pas, on fait à quelque part du surplace.

Donc la question de l'identifiant unique, lorsque quelqu'un est identifié, il est vraiment identifié à tous les niveaux. Je pense que c'est cela aussi qui va nous permettre de pouvoir avancer vraiment sur cette question.

La question de l'annulation au niveau du MATDS pour les questions d'eau et d'électricité.

On l'a expliqué dans les réponses aussi je pense ; c'était en lien avec la scission du ministère, puisqu'on avait le MATDS l'année dernière et lorsqu'il y a eu la scission, il y a eu des travaux de commission et on a essayé d'attraper un peu les besoins pour les deux nouveaux ministères. Mais je pense que nous sommes toujours dans le cadre de la régularisation des dotations par rapport à cette scission. C'est ce qui explique cette annulation qui doit plutôt aller au niveau du ministère en charge de la sécurité.

C'est vraiment des questions techniques, mais cela m'amène aussi à dire que pour la question de la réduction des charges d'eau, de téléphone et autres, nous sommes aussi dans la dynamique avec la réalisation de forages. Nous avons fait une évaluation à travers la DGAIE qui nous a permis de voir les ministères qui sont les plus gros consommateurs d'eau, ne serait-ce que pour l'eau. Donc nous avons réalisé par exemple des forages dans des hôpitaux qui ont été ciblés, des centres pénitenciers et autres. Déjà l'année dernière et cette année encore, on a lancé des marchés pour la réalisation d'un certain nombre de forages.

Excellence, je pense que maintenant j'ai fait le tour.

Merci Excellence, merci, très honorables députés.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Le débat général est clos. ***(Coup du maillet)***

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°013.

Je donne la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence, nous avons une observation au niveau de la page de garde.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui, également au niveau de la page des visas, nous avons quatre amendements qui sont en gras et qui sont clairement expliqués en détail en bas de page.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 69 votants.

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour d'éventuels amendements.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Nous avons effectivement un d'amendement au niveau de l'article 1, il est expliqué en bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

L'article 1 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Au niveau de l'article 2 qui est matérialisé par un tableau, nous avons des amendements au niveau des sections 23, 24 avec donc les chiffres correspondants à ces amendements. Ce qui joue sur le total général comme amendement aussi.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 2 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 3. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

L'article 3 correspond là à un tableau ; nous avons essentiellement des amendements qui concerne « ***recettes*** » à la place de « ***ressources*** ». Donc, c'est ce que nous avons comme amendement au niveau de ce tableau de l'article 3.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 3 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 4. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Nous avons aussi au niveau de l'article 4 un tableau et les amendements concernent les sections 31, 37, 42 en terme d'AE et aussi de CP jouant évidemment comme amendement sur le total de ce tableau. C'est tout ce qu'on a comme amendement au niveau de cet article 4.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 4 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 5. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Oui, il y a un amendement qui est expliqué en bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

L'article 5 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 6. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Oui, nous avons un amendement bien expliqué en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 6 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 7. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Oui, il y a plusieurs amendements expliqués en bas de page.

Je vais laisser probablement la parole au Président, parce que cet article 7 justement contient une préoccupation du gouvernement

Le Président

Parlez s'il vous plait dans le micro pour qu'on puisse vous suivre.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Je disais que je vais laisser la parole au Président, où cet article 7 justement contient une préoccupation majeure.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci Excellence.

Nous avions effectivement proposé un amendement au niveau de la section 2 sur les exonérations, sur le premier terrain acquis par une personne physique à usage d'habitation. Le gouvernement a émis des inquiétudes sur cet alinéa, nous avons tenté d'améliorer cette proposition, mais le gouvernement préfère trouver des solutions au niveau des décrets d'application de la Réforme agraire et foncière en cours de relecture à l'Assemblée.

C'est vrai que cela allait être une source d'incohérence, parce qu'ici, c'est une question qui a des conséquences fiscales. Maintenant de l'autre côté, c'est un autre type de texte et on se demande s'il ne fallait pas trouver la solution au niveau même du Code des impôts qui était plus efficace en termes de proposition.

Mais nous allons nous en remettre donc au décret du gouvernement en attendant de voir. Donc nous allons retirer l'amendement au niveau du tiret.

Excellence, c'était ce que je voulais dire. Pour les autres amendements, je crois que nous n'avons pas d'autres observations à faire.

Le Président

Je vous prie de donner lecture de l'amendement pour que la plénière en prenne conscience et vote en connaissance de cause.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Il s'agit de l'article 7 et justement sous cet article 7, l'article du code des impôts, c'est l'article 279-4 qui dit ceci :

« Sont exonérés de la taxe :

- les terrains faisant l'objet de conflits avérés portés à la connaissance de l'administration ou portés devant les juridictions ;
- les terrains objets de projets de construction en attente de permis de construire ou de financement, appuyés de justificatifs probants. Pour ces projets, le délai de sursis ne doit excéder une année à compter de la date de dépôt de la demande de permis de construire, ou de la date à laquelle le partenaire financier a notifié son accord pour assurer le financement desdits projets ;
- les terrains appartenant à l'Etat et à ses démembrements ;
- les terrains destinés au culte ;
- les terrains appartenant aux indigents munis d'un certificat d'indigence et aux héritiers mineurs ;
- les terrains appartenant aux missions diplomatiques et consulaires sous réserve de réciprocité.

Notre amendement, c'était le 7ème tiret, donc ça se ramène à 6 tirets.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Chers collègues, vous avez suivi l'exposé du rapporteur général. Pour mémoire, c'est le gouvernement qui porte l'amendement ou la commission ?

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

C'est le Gouvernement qui porte l'amendement.

Le Président

C'est le Gouvernement qui porte l'amendement. Merci.

Chers collègues, je mets l'article 7 aux voix avec l'amendement porté par le gouvernement consistant en la suppression du dernier tiret de l'article 279-4 c'est le texte en gras.:

Contre : 02
Abstention : 08
Pour : 59
Adopté.

Article 8. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Oui, il y a un amendement qui est expliqué en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 9. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Il y a un amendement, il est expliqué en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 9 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 10. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Il y a deux amendements qui sont tous expliqués en note de bas de page

Le Président

Merci le rapporteur général.

Je mets l'article 10 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 11. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Il y a effectivement un amendement qui est expliqué en note de bas de page

Le Président

Merci. Je mets l'article 11 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 12. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Il y a un amendement qui est expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 12 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 13. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Il y a deux amendements dont l'un est formulé dans sa forme à savoir l'article 622. Ce sont les deux amendements au niveau de l'article 13.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 13 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 14. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Il y a un amendement au niveau de l'article 14 qui est expliqué en note de bas de page

Le Président

Merci. Je mets l'article 14 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

La commission a créé et inséré un nouvel article 15 et à procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 15 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Effectivement, nous avons cet article nouveau qui va jouer sur la numérotation. On a renuméroté tous les autres articles.

Donc, il y a un amendement qui est en gras et expliqué en note de bas de page.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Excellence, cet article prend en charge la ratification des décrets portant ouvertures de crédits qui n'avaient pas été pris en charge.

Le Président

Merci. Je mets l'article 15 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 16 nouveau, correspondant à l'ancien article 15. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Il y a un amendement uniquement en termes de numérotation.

Le Président

Merci. Je mets l'article 16 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 69
Adopté.

Article 17 nouveau, correspondant à l'ancien article 16. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

C'est juste un amendement en termes de numérotation.

Le Président

Monsieur le Rapporteur général, le tableau comporte des…

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Le tableau comporte d'autres amendements en termes de recettes. C'est-à-dire qu'à la place des « ***ressources*** », nous avons mis des « ***recettes*** ».

Donc il y a la numérotation et il y a dans le tableau, le terme « **recettes** » qui a été ajouté à la place de « *ressources* ».

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 17 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 18 nouveau correspondant à l'ancien article 17. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Juste un amendement en termes de numérotation.

Le Président

Merci. Je mets l'article 18 nouveau aux voix :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 19 nouveau, correspondant à l'ancien article 18. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Il y a deux amendements, un en termes de numérotation et l'autre une petite modification de forme au niveau de l'écriture en lettre du chiffre.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 19 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 20 nouveau, correspondant à l'ancien article 19. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Il y a deux amendements, un en termes de numérotation et l'autre au niveau des dépenses ordinaires où nous avons ajouté le mot « ***ordinaires*** » au lieu de « ***dépenses courantes*** ».

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je mets l'article 20 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 21 nouveau, correspondant à l'ancien article 20. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Juste un amendement en termes de numérotation.

Le Président

Merci. Je mets l'article 21 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 22 nouveau, correspondant à l'ancien article 21. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Il y a deux amendements. Un en termes de numérotation et l'autre dans le tableau, « ***prévisions corrigées*** ». On avait omis le mot « ***corrigées*** ».

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 22 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 23 nouveau, correspondant à l'ancien article 22. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Il y a deux amendements, un en termes de numérotation et l'autre concernant le mot « ***ordinaires*** », on a remplacé « ***courants*** » par « ***ordinaires*** ».

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 23 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 24 nouveau, correspondant à l'ancien article 23. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Nous avons quelques amendements ici. Il y a un qui concerne toujours la numérotation et l'autre mettre « ***recettes*** » à la place de « ***ressources*** » et « ***dépenses ordinaires*** » à la place de « ***dépenses courantes*** ». Donc voilà les amendements de l'article 24 nouveau à travers le tableau.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

Je mets l'article 24 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 25 nouveau, correspondant à l'ancien article 24. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Au niveau de l'article 25 nouveau, juste la numérotation comme amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 25 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 26 nouveau, correspondant à l'ancien article 25. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.
Il y a deux amendements, un en termes de numérotation et l'autre en termes de « ***prévisions corrigées*** ». On avait omis le mot « ***corrigées*** ».

Le Président

Merci. Je mets l'article 26 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 27 nouveau, correspondant à l'ancien article 26. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Nous avons des amendements ici. Un en termes de numérotation et des amendements à l'intérieur du tableau concernant les chiffres de la section 23, 24, 31, 37, 42 et enfin le total qui, conséquemment, change de chiffre.

Donc voici les amendements à l'article 27 nouveau.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 27 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 28 nouveau, correspondant à l'ancien article 27. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Nous avons un amendement en termes de numérotation et aussi un autre concernant l'ajout du mot « ***corrigées*** ». Ce qui donne « ***Prévisions corrigées*** ».

Voici les amendements au niveau de l'article 28 nouveau.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 28 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

Article 29 nouveau, correspondant à l'ancien article 28. La Commission a la parole.

M. Mamoudou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Juste un amendement en termes de numérotation au niveau de l'article 29 nouveau.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur général.

Je mets l'article 29 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69
Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°013

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance aura lieu le mardi 21 octobre 2025 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant réforme agraire au Burkina Faso, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

-Il est 13 heures 25 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique, à Ouagadougou, le 14 octobre 2025.

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire